



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 avril 1999

**Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 6.097.961 Euros
auprès du CLF Banque**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile
MORISOT

DELIBERATION D99172

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999

Finances Ressources Financières

**Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 6.097.961
Euros auprès du CLF Banque**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les besoins de trésorerie de la Ville de NIORT nécessitent le recours permanent à une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire d'un montant de 6.097.961 Euros (six millions quatre vingt dix sept mille neuf cent soixante et un euros, soit 40.000.000 F - quarante millions de francs).

Les crédits budgétaires ont été inscrits au Budget Primitif 1999 de la Ville de Niort.

Le 23 février 1999, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable au lancement d'une procédure de marché négocié. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, du 1er juin 1999 au 31 mai 2000 non décomposé en lots, libellé en euros.

En application du décret 98.111 du 27 février 1998 modifiant le Code des Marchés Publics, un appel à candidatures des organismes financiers a été publié le 25 février 1999.

Trois organismes bancaires ont déposé une offre :

1 - La Banque de Financement et de Trésorerie

2 - Le Crédit Local de France, pour le CLF Banque

3 - La Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

Après examen des dossiers, il apparaît que l'offre de **CLF Banque** présente les meilleures conditions financières et techniques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de passer auprès de CLF Banque un contrat d'ouverture de crédit dont les

Caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 6.097.961 Euros

Durée : 12 mois

Index des tirages: T4M, TEMPE, TIOP 1 mois

Taux d'intérêts: index + marge de 0 point de base

Décompte des intérêts : Le décompte des intérêts débute le jour de mise à disposition du chèque à l'emprunteur à l'exception des tirages ou arbitrages effectués le vendredi (donnant lieu à remise de 2 jours d'intérêts) ou la veille d'un jour férié (donnant lieu à remise de 1 jour d'intérêts).

Réfaction d'intérêts: modulation du taux d'intérêt en fonction du volume de flux constaté mensuellement.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Commission de réservation : 0% sur le montant de l'ouverture de crédit

Abonnement 1 an a "Trésorerie Arbitrages Monétaires": gratuit

Abonnement espace INTERNET : TRESO FLUX , TRESO PLUS, TRESO 2000

La Ville de NIORT se réserve le possibilité de choisir entre une des trois formules, au moment opportun.

- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec **CLF Banque**

- autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds dans la limite du montant maximal et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)